

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

DESIGNATION DU CLIENT

Le client désigne la personne physique ou morale qui achète une prestation de parcours culturel à la société Le Visiteur d'Architecture.

Le client sera considéré comme le bénéficiaire de la prestation achetée.

1- OBJET DU CONTRAT ET ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de ventes détaillent les droits et obligations de la société Le Visiteur d'Architecture et de ses clients professionnels ou particuliers dans le cadre de la vente de parcours culturels et professionnels. Toute commande implique une acceptation sans réserve, entière et irrévocable, du client aux présentes conditions de vente.

La client passe commande d'une prestation proposée au catalogue ou soumet une demande de réservation dont la disponibilité est confirmée par la société Le Visiteur d'Architecture.

2 – ZONE GÉOGRAPHIQUE

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions de vente et à tous les pays.

3- MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La société Le Visiteur d'Architecture se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment et sans préavis les présentes conditions générales de vente.

Les conditions applicables sont celles en vigueur à la date du jour de commande.

4- PRIX ET DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande ou de la signature du devis. Ils sont libellés en euros.

Les prix des prestations comprennent les services d'un guide-expert, les frais de traitement et de réservation.

Tous les prix sur le site Internet, quand ils y sont mentionnés, sont indiqués TTC (sauf mention explicite contraire) en euros tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande ; tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des prestations.

Les prix sont des tarifs contractuels. Aucune contestation relative au prix du parcours culturel ne pourra donc être prise en compte dès lors que la demande de réservation est effective.

Le départ de toutes les visites (sauf mention contraire) se fait au lieu indiqué par Le Visiteur d'Architecture au moins 48h avant le départ. Les horaires étant strictement minutés, l'heure de départ sera rigoureusement observée. Il est conseillé de se présenter 15 minutes avant l'heure de départ du programme choisi. En cours de visite, le bon déroulement du parcours (ou du séjour selon option choisie) exige de respecter les horaires indiqués par le guide. En ce qui concerne le retour, les heures indicatives figurant sur le programme sont basées sur des conditions de circulation normale. La société Le Visiteur d'Architecture se dégage de toute responsabilité sur un éventuel retard.

La société Le Visiteur d'Architecture s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

La société Le Visiteur d'Architecture se réserve le droit de modifier le programme et le choix des prestataires sans préavis pour raisons techniques et pratiques. Pour ces mêmes raisons, l'ordre de visite des différents lieux peut être modifié sans préavis.

5- RABAIS, RISTOURNES ET ESCOMPTE

La société Le Visiteur d'Architecture se réserve le droit d'octroyer d'éventuels rabais ou ristournes à l'acheteur par rapport au prix affiché ou annoncé.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

6- MODALITÉS DE RÉSERVATION

Les réservations ne sont enregistrées qu'à réception du formulaire de réservation dûment complété et accompagné du règlement (virement bancaire, chèque bancaire ou postal, carte bancaire via Eventbrite ou Paypal) correspondant au forfait de réservation du parcours culturel.

La procédure de réservation d'une visite culturelle se déroule comme suit:

- Par le site Internet : Soit, l'acheteur remplit en ligne un formulaire de réservation et effectue son règlement en ligne via le module de paiement d'EventBrite. La réservation est validée dès le paiement enregistré par la banque.

Soit, l'acheteur remplit le formulaire de Pré-réservation et la société Le Visiteur d'Architecture le contacte avant les 48 heures suivant et ils valident ensemble la date et l'horaire pour la visite souhaitée. Le prix, quand il n'est pas mentionné sur le site Internet, est annoncé à l'acheteur. L'acheteur reçoit alors par email une confirmation de réservation qui lui permet de régler la somme due par carte bancaire ou virement bancaire. Ce paiement vaut signature de la vente.

- En direct : l'acheteur signe la confirmation de réservation et l'accompagne du règlement en espèces, chèque postal ou bancaire ou encore virement bancaire. Une facture est remise en direct à l'acheteur.

- Par téléphone : l'acheteur communique l'ensemble de ses informations bancaires à la société Le Visiteur d'Architecture. Une fois ces informations communiquées, l'acheteur valide les conditions générales de vente en informant la société Le Visiteur d'Architecture par téléphone. Une confirmation de commande et une facture sont envoyées par courrier électronique à l'acheteur après la commande.

- Par le biais d'un intermédiaire (hôtels, conciergeries, comités d'entreprise, agence de voyage etc.) : L'organisme intermédiaire se charge de la réservation auprès de la société Le Visiteur d'Architecture par un des trois modes de paiement évoqués ci-dessus. La société Le Visiteur d'Architecture lui sera éventuellement redevable d'une commission définie à l'avance par contrat, le cas échéant.

7- MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement des commandes s'effectue via les moyens suivants , à la convenance du client:

- Par chèque *
- Par carte bancaire (par l'intermédiaire d'un établissement bancaire ou d'Eventbrite)
- Par virement bancaire
- En espèces

* En cas de règlement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine, et libellé à l'ordre de Le Visiteur d'Architecture. L'encaissement est effectué à réception du chèque.

Le client s'engage formellement à régler par tout moyen à sa convenance le solde de la prestation convenue au plus tard huit jours avant la date de la visite.

Compte-tenu des exigences de réservation des guides experts et des modalités d'entrée dans les lieux culturels, pour toute commande, la totalité du montant de la prestation culturelle sera exigée lors de la réservation.

Les soldes doivent pouvoir être encaissés dans les 24 heures ouvrés suivant leur date d'exigibilité.

N'est pas considéré comme libératoires de la dette la remise d'un numéro de carte de paiement ou l'envoi d'un chèque bancaire tant que l'accord du centre de paiement n'est pas obtenu. A défaut de parfait paiement, l'organisateur est en droit de considérer que l'acheteur a annulé sa réservation.

8- ANNULATION OU REPORT DE VISITE

Dans le cas d'une annulation d'une visite du fait de l'acheteur dans les 48 heures avant le jour de la prestation prévue, la totalité du règlement sera exigée.

Toute annulation du fait de l'acheteur entre huit et cinq jours avant le jour de la prestation prévue entraînera une retenue de 75% de la somme due.

En cas d'annulation entre le moment de la réservation et quinze jours avant le jour de la prestation prévue, seuls des frais de dossiers forfaitaires de 20€ TTC seront retenus.

Compte tenu des exigences liées à l'activité de la société Le Visiteur d'Architecture, il est impossible de reporter un parcours ou un séminaire sur-mesure réservé. En cas d'annulation la prestation est due en intégralité.

Si la société Le Visiteur d'Architecture est contrainte d'annuler un parcours, l'acheteur en est immédiatement averti par e-mail. L'ensemble des sommes versées par l'acheteur lui sont immédiatement restituées dans un délai de sept jours.

Le Visiteur d'Architecture se réserve le droit de modifier ses conditions d'annulation au cas par cas.

9- FORCE MAJEURE ET RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la société Le Visiteur d'Architecture ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil et inclus notamment les cas d'interruption de transport, de grève, de conditions climatiques exceptionnelles, d'incendie.

Toute réservation est enregistrée sur la seule base des informations fournies par l'acheteur ou par l'intermédiaire qu'il a désigné à cet effet.

L'acheteur est tenu de vérifier les éléments de sa commande.

La société Le Visiteur d'Architecture décline toute responsabilité en cas de réservation effectuée sur la base d'informations inexactes ou incomplètes.

La société Le Visiteur d'Architecture se réserve le droit d'appliquer des pénalités dans le cas où le client ne respecte pas : les présentes conditions générales de vente, le règlement de visite des lieux visités, ainsi que les règles de bonne conduite de rigueur dans tout lieu faisant partie du parcours de la visite.

Les règles de bonnes conduites à respecter sont les suivantes :

Se présenter dans une tenue décente

Respecter la loi en vigueur

Respecter le personnel d'accompagnement et les intervenants que l'acheteur ou le groupe sera amené à côtoyer

Ne pas fumer dans les lieux visités

Respecter les règles de politesse

La société Le Visiteur d'Architecture se réserve notamment le droit de refuser l'accès à la visite à tout groupe dont la composition ne correspond pas à la commande sans que celle-ci ait été régularisée.

10- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les éléments reproduits sur le présent site, qui sont la propriété exclusive de *Le Visiteur d'Architecture*, sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques et le droit des brevets.

Tous les textes et images présentés sur le site <http://visiteurdarchitecture.com/> sont réservés, pour le monde entier, au titre des droits d'auteur et de propriété intellectuelle ; leur reproduction, même partielle est strictement interdite. Ceci inclut les présentes conditions générales de vente. Toute reproduction et toute diffusion de

ces éléments, sans autorisation écrite préalable de *Le Visiteur d'Architecture*, exposent les contrevenants à des poursuites judiciaires.

11- TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations qui vous sont demandées sont, pour certaines signalées comme telles, nécessaires pour traiter et exécuter vos demandes, et pour d'autres, utiles pour vous connaître et améliorer les services qui peuvent vous être proposés sur le site.

Les fichiers CGV sont enregistrés auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Le traitement des données personnelles se fait dans le respect de la loi relative à l'Informatique, aux fichiers et aux Libertés du 6 janvier 1978. A des fins de gestion de la commande ou de suivi des demandes des clients, et dans le respect de la loi Informatique et Libertés. Le client dispose à tout moment, d'un droit d'accès et de rectification ou d'opposition aux données personnelles le concernant. Il lui suffit de nous contacter (en nous indiquant nom, prénom, adresse et email) par courrier à Le Visiteur d'Architecture, 38 rue du Mont Thabor 75001 Paris.

Le client peut par ailleurs à tout moment gérer son abonnement à la newsletter en indiquant à la société Le Visiteur d'Architecture par courrier sa volonté de se désabonner.

Sa demande sera traitée dans les deux mois suivant la réception de ce courrier.

Il est de la responsabilité de l'acheteur de s'assurer que les coordonnées qu'il communique lors sa réservation sont correctes et qu'elles lui permettront de recevoir la confirmation de sa réservation. Dans l'hypothèse où l'acheteur ne recevrait pas cette confirmation, il lui incombe de contacter la société Le Visiteur d'Architecture. En aucun cas la responsabilité de la société Le Visiteur d'Architecture ne pourra être retenue si l'acheteur ne reçoit pas de confirmation de la commande en raison d'une erreur de son fait dans la saisie de ses coordonnées.

12- CLAUSE D'INTÉGRALITÉ DU CONTRAT

Si pour une quelconque raison, une des présentes conditions générales devait être déclarée inapplicable, cette inapplicabilité n'affecterait pas l'application des autres dispositions des conditions générales, celle jugée inapplicable étant alors remplacée par la disposition la plus proche possible.

13- MEDIATION ET COMPETENCE DU TRIBUNAL

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

En cas de litige ou de réclamation, l'acheteur s'adressera en priorité à la société Le Visiteur d'Architecture en vue d'aboutir à une solution amiable. Les réclamations doivent être adressées à : contact@visiteurdarchitecture.com

À défaut de résolution amiable dans un délai de trois mois, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Paris.

GENERAL TERMS OF SALE

BUYER

The physical person or corporate body who buys a cultural excursion from the company Le Visiteur d'Architecture is hereafter referred to as "the buyer" and will be considered the beneficiary of the bought service.

ARTICLE 1 : SUBJECT AND ACCEPTANCE OF THE GENERAL TERMS OF SALE

The general terms of sale described below define the rights and obligations of the company Le Visiteur d'Architecture and of its customers within the framework of the sale of cultural excursions. Any order thus implies the unconditional, complete and irrevocable agreement of the buyer to the general terms of sale.

An "order" is a booking requested by the buyer for which availability has been confirmed by the company Le Visiteur d'Architecture.

These terms apply regardless of any other terms of sale in any country.

ARTICLE 2 : MODIFICATION OF THE GENERAL TERMS OF SALE

The company Le Visiteur d'Architecture reserves the right to adapt or modify the general terms of sale anytime and without notice. The applicable terms are those in effect at the time of the order.

ARTICLE 3 : PRICE AND DESCRIPTION OF THE SERVICES

The prices of the services are the prices quoted at the time of the order. They are stated in Euros.

The prices of the services include the services of a guide, the tickets for entering the places mentioned in the description (museums, monuments, etc.), transportation from place to place and booking expenses.

All prices on the website are stated in Euros, including VAT. Invoices do not mention the VAT collected on the sold services. Prices are contractual rates. The price of the cultural excursion is not negotiable from the moment the booking request is made.

Unless otherwise specified, all excursions will start within Paris intra-muros, at the location indicated by Le Visiteur d'Architecture at least 48h before the departure. The schedule is strictly programmed, and the start time will be rigorously respected. It is advised to be ready to leave 15 minutes before the start of the chosen excursion. To make sure the excursion goes smoothly, the schedule indicated by the guide shall be respected. The return time indicated on the schedule is based on normal traffic conditions. The company Le Visiteur d'Architecture will not be held responsible for any possible delays.

The company Le Visiteur d'Architecture reserves the right to adjust its prices anytime. Nevertheless, services will be invoiced at the rate indicated at the time of the order. The company Le Visiteur d'Architecture reserves the right to adjust its program, and the choice of its service providers without notice for practical and technical reasons. For the same reasons, the order of the various places visited can be modified without notice.

ARTICLE 4 : DISCOUNTS, REBATES AND REDUCTIONS

The company Le Visiteur d'Architecture reserves the right to grant to the buyer discounts compared to the indicated price.
No reduction will be granted once payment is due.

Article 5: Invoicing and reservation / order process

The reservation is registered upon reception of the "Reservation commitment" duly completed and signed, accompanied by the payment (bank transfer, bank or poste cheque, cash) corresponding to the price of the cultural excursion.

The reservation process of a cultural excursion takes place as follows:

- On the website: the buyer fills out a booking request form. The company Le Visiteur d'Architecture contacts the buyer within 48 hours (two working days) and they agree on a date and time for the chosen excursion. The buyer then receives a "reservation commitment" via email which he signs and pays the amount due by credit card via Paypal.
- Direct transaction: the buyer signs the "Reservation commitment" and provides the payment in cash, postal or bank cheque, or bank transfer.
- By telephone: The buyer gives his bank information to the company Le Visiteur d'Architecture. Once the information is communicated, the buyer verbally agrees to the general terms of sale over the phone. A confirmation of reservation and an invoice will be sent to the buyer via email, following the order.
- Via an intermediary (hotels, car and chauffeur rental companies, etc.): the intermediary organization or individual takes responsibility for the booking with the company Le Visiteur d'Architecture by one of the 3 booking methods mentioned above. The company Le Visiteur d'Architecture shall pay the intermediary a commission, defined in advance by contract as the case may be.

ARTICLE 6 : PAYMENT

The orders are paid as follows:

Either by cheque;
by credit card (via Paypal);
by bank transfer;
or in cash.

The buyer formally commits to pay the amount of the agreed upon service by any of the aforementioned means at least 5 days before the date of the excursion.

Payments on the website are made through a secure payment process, with the following cards: Carte Bleue, Visa, Eurocard/Mastercard, American Express, Cofinoga.

Given the requirements of the reservation of the car with chauffeur, the specialized guides and the cultural places, for any order, the total of the amount of the cultural excursion must be paid in full upon reservation.

Payment shall be cashed within the 24 hours (one working day) following the date payable.

The following is not considered as in full discharge of the debt: the use of a payment card number in the case that the authorization is not obtained from the payment authority. If payment is not made in full, the company Le Visiteur d'Architecture has the right to consider that the buyer has cancelled the reservation.

ARTICLE 7 : CANCELLATION AND RESCHEDULE OF AN EXCURSION

In the case of cancellation by the buyer less than 48 hours before the start of the excursion, the amount due must be paid in full.

Any cancellation by the buyer between 8 and 5 days preceding the date of the cultural excursion will require payment of 75 % of the amount due.

In the case of cancellation by the buyer between the date of booking and 15 (fifteen) days before the excursion, only the 25€ all inclusive application fee will be charged.

Given the service requirements of the company Le Visiteur d'Architecture, it is impossible to postpone an excursion that has already been booked.

If the company Le Visiteur d'Architecture is forced to cancel a reservation, the buyer is immediately informed by email and the full amount paid by the buyer is refunded within 7 (seven) days.

Le Visiteur d'Architecture reserves the right to modify its cancellation policy on a case-by-case basis.

ARTICLE 8 : TRANSPORTATION

The risks involved during transportation of the customers are entirely covered by the insurance of the car and driver company.

ARTICLE 9: FORCE MAJEURE AND LIABILITY

In a case of force majeure the company Le Visiteur d'Architecture shall in no way be responsible for the non-execution or for the delay in the execution of any of its obligations described in the general terms of sale.

A case of force majeure implies any external event, unpredictable and irresistible as mentioned in the article 1148 of the French Civil code and including in particular cases of transportation interruptions, strikes, extreme weather conditions, or fire.

All reservations are registered solely on the basis of the information given by the buyer or by the designated intermediary. The buyer is required to verify the details of the order.

The company Le Visiteur d'Architecture declines all responsibility in the case of a reservation made on the basis of incomplete or inaccurate information.

The company Le Visiteur d'Architecture reserves the right to implement penalties in the case that the customer does not respect: the general terms of sale, the visiting regulations of the places visited, the regulations of the companies providing the driver and car in which the group will be transported, as well as the rules of conduct enforced in any place that is part of the cultural excursion.

The rules of conduct mentioned above include but are not limited to :

- Appearing in proper clothes
- Respecting enforced laws
- Not consuming food or drinks in the visited places or in the car
- Not smoking in the visited places or in the car
- Respecting obligatory silence in front of works of art
- Respecting norms of politeness, not insulting the staff (guides, drivers, etc.) who will accompany the buyer or the group.

The company Le Visiteur d'Architecture reserves the right to refuse access to the visit to any group whose members do not conform to the aforementioned rules.

ARTICLE 10 : PERSONNAL DATA

Information and data regarding the customer are necessary for payment, for order follow up and for managing the relationship with the company Le Visiteur d'Architecture. Data are kept in the computer database of the company Le Visiteur d'Architecture. The automated processing of the buyer's or customer's personal data, and in particular email processing, has been declared to the CNIL by the company Le Visiteur d'Architecture.

In accordance with section 34 of the Freedom and Data Processing Law dated January 6th 1978, any customer has the right to access, modify, correct or delete his personal data.

To exercise this right, the customer must send a dated and signed request to the company Le Visiteur d'Architecture, complete with his address and telephone number. The request must be accompanied with a photocopy of his identity document showing his signature. The customer will receive a response within 2 (two) months following reception of his request.

If the customer does not wish to appear in the files of the company Le Visiteur d'Architecture, this must be specified when the request is sent to the company.

Any information given by the customer to the company Le Visiteur d'Architecture is for the sole purpose of processing orders. The company Le Visiteur d'Architecture does not communicate customer data to third parties unless authorized by the customer. In accordance with section 34 of the Freedom and Data Processing Law dated January 6th 1978, the customer has the right to access, modify, correct or delete his personal data.

It is the buyer's responsibility to ensure that the contact information provided upon reservation is accurate and will allow him to receive confirmation of his booking. In

the case that the buyer does not receive confirmation, he must contact the company Le Visiteur d'Architecture. The company Le Visiteur d'Architecture can in no case be held responsible if the buyer does not receive confirmation of his order due to a mistake made by the buyer while entering his data.

ARTICLE 11 : ENTIRELY OF THE CONTRACT

If for any reason, one of the aforementioned terms of sale must be declared inapplicable, this does not affect the applicability of other terms, and the inapplicable term shall be replaced by another term as close to the original as possible.

ARTICLE 12 : COURT OF COMPETENT JURISDICTION

Any litigation relative to the interpretation of these general terms of sale is subject to French law. In case of dispute or grievance, the buyer shall contact the company Le Visiteur d'Architecture to seek an amicable solution. If an amicable solution can not be reached, the litigation shall be carried out before the Tribunal of commerce of Paris.